

BAROMÈTRE DE LA CONCERTATION ET DE LA DÉCISION PUBLIQUE

4^{ÈME} ÉDITION
JANVIER

2017



La concertation est de plus en plus connue et de mieux en mieux perçue par les Français.

La connaissance de la démocratie participative par les Français s'est améliorée depuis le lancement du Baromètre en 2011. Plus de 7 Français sur 10 déclarent avoir déjà entendu parler de démocratie participative ou de concertation contre à peine plus de 60% en 2013. Pour la première fois depuis 2011, le nombre de Français qui voient bien ce qu'est la concertation (33%) dépasse le nombre de ceux qui ne voient pas bien ce dont il s'agit (28%).

Une large majorité de Français estime que la démocratie participative est, de manière générale, une bonne chose (88%), y compris ceux qui n'en avaient jamais entendu parler avant qu'une définition ne leur soit donnée dans le cadre de l'enquête (83%). C'est notamment vrai pour les jeunes et les sympathisants de gauche.

Comme depuis la première édition du Baromètre, la démocratie participative est considérée d'abord comme un moyen d'associer les citoyens à la vie locale (82%).

L'évolution majeure de l'édition 2017 concerne la perception des Français de l'impact de leur participation à des démarches de concertation sur les décisions publiques. Ils sont plus nombreux qu'auparavant à considérer que la concertation donne du pouvoir de décision aux citoyens (57%, +10 points) ou qu'elle a au moins pour effet une meilleure prise en compte de leur avis par les élus avant une décision (71%, +6 points). En revanche, la proportion de ceux qui pensent que la démocratie participative sert aux élus à écouter les citoyens tout en décidant sans eux stagne (68%, - 1 point).

Plus généralement, les Français perçoivent de plus en plus les effets positifs de la concertation : elle améliore la transparence de l'action publique (68%, +8 points), rend les décisions publiques plus efficaces (64%, +8 points), permet aux citoyens de contrôler les élus (55%, +12 points) et améliore la gestion des dépenses publiques (52%, +8 points). Ces évolutions montrent que les personnes interrogées attribuent de plus nombreuses vertus à la concertation qui ne serait plus seulement le moyen de renforcer l'implication des citoyens dans la préparation des décisions publiques.



Une injonction à l'organisation de plus de démarches participatives

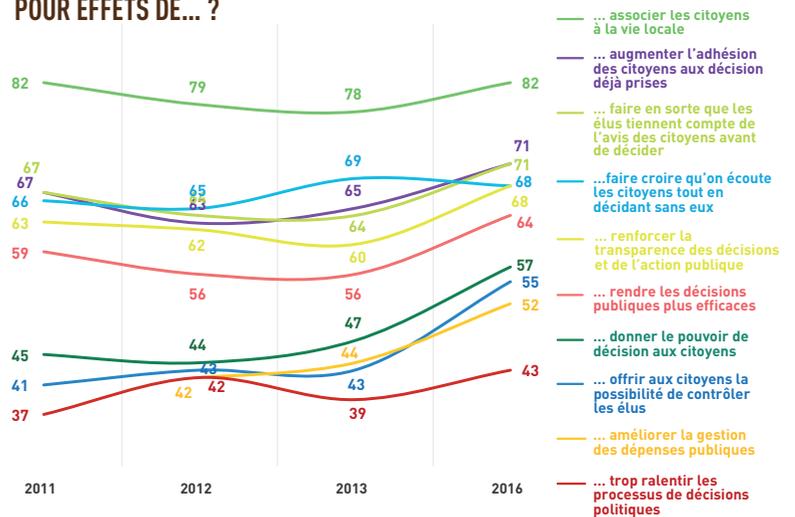
La part des Français qui ne savent pas si leur commune mène des démarches de concertation est en baisse depuis 2013 (48%, -5 points) mais représente toujours près de la moitié des personnes interrogées. Il semble donc que la marge de progression des collectivités en matière de démocratie participative demeure importante. Peut-être aussi doivent-elles mieux faire connaître les démarches de concertation qu'elles entreprennent.

Le nombre de Français qui estime que leur ville de résidence n'a jamais organisé de démarche a fortement augmenté depuis 2013. Les personnes interrogées sont également de plus en plus nombreuses à considérer qu'il n'y a pas assez de démarches de participation :

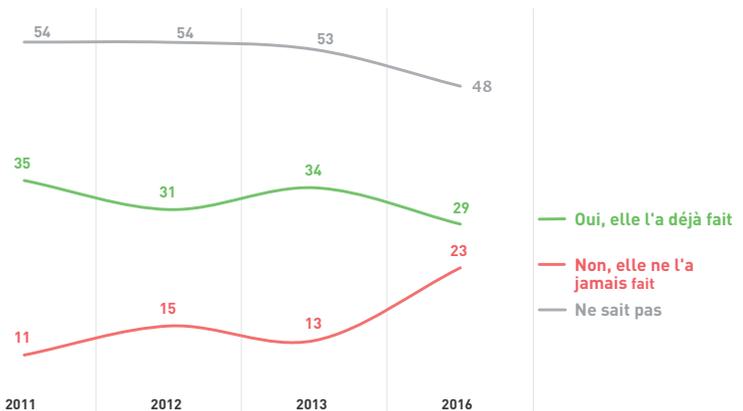
54% (+11 points) des Français

estiment qu'il n'y en a pas assez dans leur commune et 80% (+4 points) appellent à un développement de la démocratie participative en général.

SELON VOUS, AUJOURD'HUI LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE OU LA CONCERTATION A-T-ELLE POUR EFFETS DE... ?



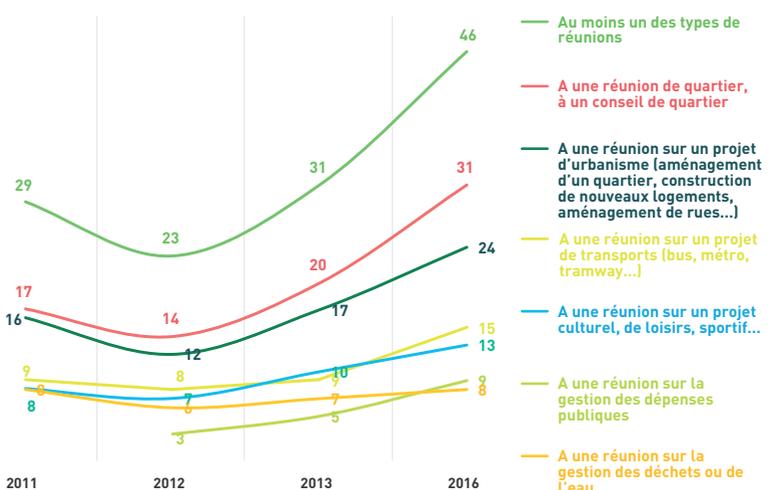
À VOTRE CONNAISSANCE, VOTRE COMMUNE A-T-ELLE DÉJÀ ORGANISÉ DES DÉMARCHES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (TELLES QUE DÉBATS, RÉUNIONS PUBLIQUES, ATELIERS...) AVEC LES CITOYENS ?



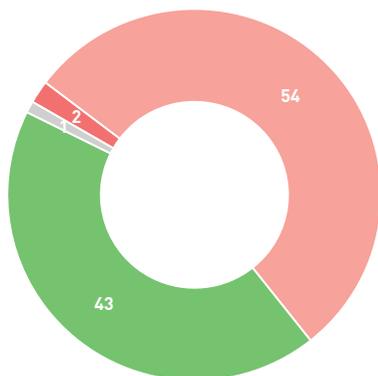
La participation aux démarches de concertation en nette hausse au sein des communes organisatrices

Près d'un Français sur deux résidant dans une commune mettant en place de telles démarches mentionne aujourd'hui avoir déjà participé au moins une fois à une démarche de concertation. Cela représente une hausse significative de la participation déclarée depuis 2013 (de 31% à 46%).

Tous les types de réunions sont concernés par cette hausse et notamment celles organisées à l'échelle du quartier. Cela concorde avec les raisons avancées par les habitants pour justifier leur participation puisqu'ils citent en premier leur intérêt et leur volonté de participer aux projets de leur ville et le fait que le sujet en débat concernait directement leur rue ou leur quartier.



AUJOURD'HUI, CONSIDÉREZ-VOUS QUE, DANS VOTRE COMMUNE, IL Y A TROP, PAS ASSEZ OU NI TROP NI PAS ASSEZ DE DÉMARCHES DE PARTICIPATION ?



■ Trop ■ Pas assez ■ Ni trop, ni pas assez ■ Ne se prononce pas

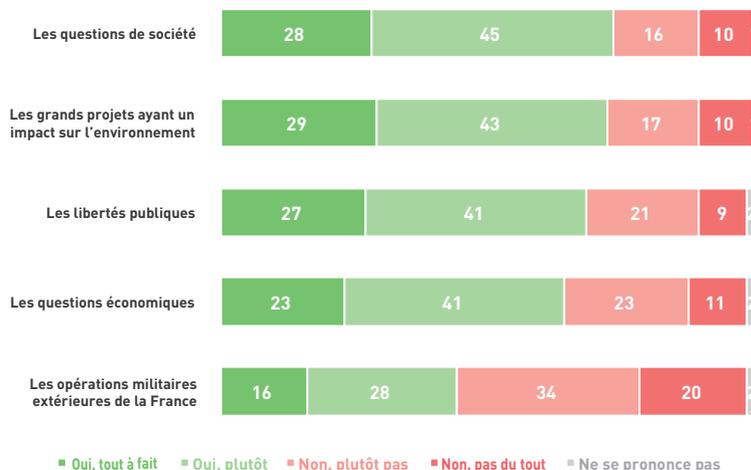
Les élus peinent de plus en plus à obtenir la confiance des Français

Cette 4^{ème} vague du Baromètre montre que le niveau de confiance des Français dans les élus, toutes catégories confondues, continue de baisser depuis la première édition en 2011. Si les élus municipaux inspirent toujours davantage confiance que les élus nationaux, les élus intercommunaux et européens, c'est-à-dire ceux dont l'activité est la moins médiatisée et donc connue du public, voient leur cote de confiance, déjà basse, diminuer encore. Dans ce contexte de défiance, relevons que 80% des Français qui résident dans une commune qui a mis en place des démarches de concertation estiment qu'il s'agit d'un gage d'attention des élus qui leur inspire confiance.

Pour des assemblées de citoyens tirés au sort

Une majorité de Français estime que si les responsables politiques des communes (60%), intercommunalités (51%) et départements (51%) consultaient des assemblées de citoyens tirés au sort avant de prendre des décisions, cela aurait pour effet d'améliorer les décisions prises. Ils sont une minorité à penser cela pour le niveau régional (46%) et le niveau national (39%).

INDÉPENDAMMENT DE CE QUE PRÉVOIT LA CONSTITUTION, SOUHAITEZ-VOUS QUE LE OU LA PROCHAIN(E) PRÉSIDENT(E) DE LA RÉPUBLIQUE ORGANISE DES RÉFÉRENDUMS, DANS DIFFÉRENTS DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE ET NOTAMMENT SUR... ?



Une attente de référendum

L'étude révèle l'importance de l'attente des Français en matière de référendum. En effet, une majorité d'entre eux souhaiterait que le prochain Président de la République modifie la Constitution pour développer le recours au référendum : soit à l'initiative de 100 000 citoyens (67%), soit à l'initiative du Conseil économique, social et environnemental (57%), soit de sa propre initiative (58%), notamment sur des questions de société ou les grands projets ayant un impact sur l'environnement.



LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UN FONDS POUR LA CONCERTATION EST ACCUEILLIE FAVORABLEMENT PAR UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS

68% des Français se déclarent favorables à l'initiative du collectif « Pas sans nous » qui propose la création d'un Fonds, alimenté par une fraction des financements publics de la vie politique (partis, élections, etc.), qui aurait pour objectif de financer les initiatives citoyennes permettant de créer des espaces participatifs, contrôler les politiques publiques, lancer des contre-expertises, etc.



Retrouvez les résultats sur :

www.barometre.respublica-conseil.fr

MÉTHODOLOGIE

Enquête réalisée en ligne du 06 au 08 décembre et du 13 au 15 décembre 2016. Échantillon de 1 441 personnes résidant dans une commune d'au moins 3 500 habitants, issues d'un échantillon représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

DÉFINITION DE LA CONCERTATION UTILISÉE DANS CETTE ÉTUDE

La démocratie participative consiste à mettre en place des démarches (réunions, ateliers citoyens, forum sur internet, questionnaires, etc.) permettant d'organiser la participation des citoyens à la vie de leur commune (de leur département ou de leur région), notamment en leur demandant leur avis avant la prise de décision par les élus. La démocratie participative (parfois appelée « concertation ») vise donc à associer les citoyens à la préparation des décisions publiques.

2017

Les partenaires du Baromètre de la concertation



L'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne est un réseau national de praticiens de la concertation. C'est un espace de débat et de réflexion ouvert à tous ceux qui, dans l'exercice de leur activité professionnelle, militante ou électorale, se posent la question de l'amélioration et de la diffusion des pratiques de concertation. Il réunit des consultants, des agents territoriaux, des responsables associatifs, des chercheurs, etc. Leurs champs sont ceux des grands aménagements, des politiques de la ville, du transport, de l'environnement, du développement local, de l'énergie, de la santé, des conflits d'usage et de tous les enjeux d'une gestion partagée de l'espace et des ressources.



Res publica est un cabinet conseil spécialisé dans la stratégie et l'ingénierie de la concertation de management des parties prenantes et de médiation de projet. Depuis 2004, il accompagne les collectivités territoriales et les administrations publiques pour mettre au point des processus de participation publique afin de rendre leurs décisions plus performantes, c'est-à-dire plus pertinentes et plus efficaces dans leur mise en œuvre. Res publica consacre une part importante de son activité à la recherche et au développement de méthodes efficaces de dialogue des parties prenantes.



Harris Interactive réalise des études qualitatives et quantitatives dans de nombreux secteurs d'activités, en utilisant toute la panoplie des outils de recueils (téléphone, face à face, postal, en ligne). Précurseur des études en ligne, Harris Interactive a développé une expertise de pointe dans l'utilisation de cette technique de recueil, notamment à partir de l'utilisation de son access panel. Harris Interactive gère en effet un access panel propriétaire online de plusieurs millions de membres dans le monde, dont plusieurs centaines de milliers en France.